



Arrêté n° 2023 - 019

Arrêté portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune d'Etival-lès-Le Mans,

- Vu les articles L2212-2, L2213-3 et 2213-2 du code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Considérant que pour la réalisation de travaux de dépannage ENEDIS sous accotement PT TDF, il y a lieu de règlementer la circulation lieu-dit « La Cantinière » route de Sablé - RD309.

ARRETE

Article 1^{er} : A partir du 8 mars et ce pour une durée de 10 jours, pour des travaux de dépannage ENEDIS sous accotement PT TDF, la circulation s'effectuera de manière alternée par feux tricolores lieu-dit « La Cantinière » route de Sablé - RD309 .

Article 2 : La signalisation sera gérée et assurée par l'entreprise TELELEC RESEAUX, agence de Changé, responsable des travaux.

Fait à Etival-lès-Le Mans, le 3 mars 2023

Le Maire,
Emmanuel FRANCO



MAIRIE

ROUTE D'ALLONNES – 72700 ETIVAL-LES-LE-MANS
Tél. 02 43 47 19 51 e-mail : mairie@etival-les-le-mans.com